



Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil Communal

**Procès-verbal (PV) de la séance du CC du 26.05.2016 à la Grande Salle
à 20h15**

Présidence : M. Alfred Roth
Secrétaire : M. Jean-Marc Mayor

Le Président M. A. Roth ouvre la séance et salue les membres de la Municipalité ainsi que Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.
Il salue également le public venu assister à notre séance, représenté par M. le Député M. Oran et M. D. Gamboni, responsable du service technique.
Se sont excusés : MM. les Députés G.-Ph. Bolay et J. Haldy

Point 1 : Appel

Avec 33 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusé(e)s : M. D. Bérard, M. L. Ciompi, M. C. Demaurex, Mme M. de Watteville, Mme C. Ernst, M. M.-E. Favre, M. M. Henchoz, Mme C. Juillerat, M. E. Monsutti, M. C. Rasch, Mme V. Rodondi, M. C. Stutz, Mme C. Touati, M. A. Trumic, M. J.-P. Vallotton, M. F. Velo, M. F. Zürcher.

Personnes absentes : Mme A. Decoppet, Mme L. Delisle, Mme C. Fischer, Mme M. Hirt, M. D. Kupper

Acceptation de l'Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1 **Appel**
Acceptation de l'ordre du jour
Acceptation du procès-verbal de la séance du 03.12.2015
- 2 **Communications du Bureau du Conseil**
- 3 **Communications de la Municipalité**
- 4 **Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)**
Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

5 Préavis N° 01-2016
Traitements et vacations de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mme L. Boujon, Mme C. Juillerat, M. M. Henchoz, M. J.-M. Pasche

Proposition du bureau relative aux indemnités du CC pour la législature 2016-2021

6 Préavis N° 02-2016
Assainissement secteur Louche / Combe

Commission Technique : M. P. Girard, M. P. Latorre, M. F. Michaud
Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mme L. Boujon, Mme C. Juillerat, M. M. Henchoz, M. J.-M. Pasche

7 Préavis N° 03-2016
Nouveau règlement communal sur la distribution d'eau potable et nouvelle structure de taxes

Commission Technique : Mme S. Gillard, M. J.-C. Favre, M. C. Guerin
Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président et délégué pour la CF

8 Préavis N° 04-2016
Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelle structure de taxes

Commission Technique : M. M. Gamboni, M. F. Zürcher
Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président et délégué de la CF

9 Divers et propositions individuelles

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Acceptation du Procès-verbal de la séance du CC du 03.12.2015 :

Il n'y a pas de remarque.

Vote : le Procès-verbal est accepté à la majorité et 3 abstentions.

Point 2

Communications du Bureau du Conseil

Le Président A. Roth précise qu'en ce début d'année, même s'il n'y a pas eu de séance de Conseil communal, l'activité pour le bureau, n'a pas manqué.

Au mois de janvier une formation votelec a été mise sur pied en prévision des élections de février. La secrétaire a accompagné le président à cette soirée.

Le 28 février 2016, à l'occasion des élections communales, 15 personnes se sont retrouvées pour le dépouillement. Il tient encore une fois à remercier toutes les personnes qui se sont mises à disposition.

Il adresse ses félicitations à toutes les élues et tous les élus présents dans cette salle.

La votation cantonale du 20 mars 2016 sur les impôts directs cantonaux n'a pas déplacé les foules, puisque le taux de participation a été de 34,15 % (623 oui et 77 non).

En outre, le Président a participé :

le 16 mars 2016 à l'assemblée générale ordinaire de l'association d'entraide familiale de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne

le 23 mars 2016 à l'assemblée générale ordinaire de Lausanne Région

le 21 avril 2016 à l'assemblée de la Protection Civile

Lundi passé 23 mai, il a eu le plaisir d'animer, en compagnie des Présidents des commissions permanentes et de Monsieur le Syndic, la soirée d'information, mise sur pied par l'association des Cancoires Indépendants, destinée aux conseillères et conseillers communaux nouvellement élus pour la législature 2016-2021. L'objectif était de présenter le fonctionnement et les tâches du Conseil communal, des commissions permanentes, techniques ainsi que de la Municipalité.

Pour rappel l'assermentation se déroulera le 28 juin 2016 à 17h30. Une invitation vous parviendra en temps utile.

Le 24 mai 2016, M. M. G. Markides a représenté le bureau à l'assemblée générale Promotion Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne.

Au cours des cinq premiers mois de l'année, le bureau s'est réuni à deux reprises.

Démissions du Conseil communal

M. le Président lit les lettres de démission de :

M. Olivier Rodondi en date du 4 décembre 2015

M. Antonio Rollo, datée du 23 mars 2016

Mme Helene Lischer, datée du 8 avril 2016.

Point 3 :

Communications de la Municipalité

Le Président A. Roth passe la parole à **M. le Syndic G. Muheim**

Veuillez consulter le document annexé.

Point 4 :

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Mme A. Zoia informe l'assemblée des points suivants :

Le 17 mars et le 10 mai la CCU a été convoquée par la Municipalité et a reçu quelques informations sur divers dossiers en cours :

Les modifications des plans de quartier de Ch. des Corbaz, Ch. de Rueyres, ainsi que le plan de quartier d'Arnier (ancien musée fondation Deutsch) sont toujours en étude. (La situation du périmètre compact est toujours en discussion).

Le dossier du plan de quartier de Burenoz-Malavaux est lui aussi toujours en étude

Quelques informations sur l'avenir de la galette en Burennoz.

Informations sur l'avancement de l'étude de l'évolution du paysage (SDEL)
Elle a un nouveau nom, mieux apprécié par les communes : "guide de bonnes pratiques".

Le projet de la Coulette est aussi toujours à l'étude. À suivre.
(Malheureusement limité par le règlement des zones agricoles concernant les logements).

Un avant-projet d'implantation pour l'ancien musée fondation Deutsch a été proposé à la commune. Une visite sur place a été effectuée par la CCU et une étude est en cours pour ce dossier. Un rapport sera établi par la CCU.

La CCU a été aussi interpellée et informée par rapport au suivi du préavis 14-2015 sur l'assainissement des équipements et du bruit des routes des Monts-de-Lavaux, du Burennoz et des Chaffeises.

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. J.-C. Bartolacelli, Président, informe l'assemblée des points suivants :

Il a assisté le 17 mars 2016 au troisième rapport annuel de la Police de l'Est Lausannois qui s'est tenu au forum de Savigny, présenté par le commandant Dan-Henri Weber, en présence entre autre, de Mme la conseillère d'Etat Béatrice Mettraux.

Au dire de tous, c'est un bon exercice pour une police encore en développement et en phase de consolidation.

En 2015, 10'000 personnes se sont présentées au poste de police de Pully et 16'000 appels ont été enregistrés.

Comment interpréter ces chiffres a déclaré le commandant ?

Faut-il les voir comme le signe de personnes qui ont tendance à paniquer pour un rien ou se plaindre à toutes occasions, ou comme une grande confiance vis-à-vis de l'institution qui aide, conseille et rassure autant qu'elle réprime ?

Comme l'ont souligné les différents orateurs, la police est garante de notre sécurité et pour être un bon policier, il faut être un peu tout à la fois : un dur, un sympathique, un travailleur social, être préparé à affronter des situations difficiles (violences conjugales ou familiales, personnes accidentées ou perturbées).

Pour comprendre et admettre cette polyvalence, il faut une relation de confiance entre la population et la police. Le secret de la police de proximité est là.

Neuf polices régionales et la police cantonale assurent ces multiples tâches dans le canton. La conseillère d'Etat a souligné les progrès en matière de sécurité au niveau cantonal : la criminalité a diminué ainsi que les accidents de la circulation et de rappeler que ce n'est pas un oreiller de paresse et qu'il faut continuer dans cette voie pour assurer la qualité de vie de chacun.

M. Martial Lambert, municipal de police à Pully en fin de mandat, a dit tout le plaisir et la fierté qu'il a eu à travailler durant dix ans avec ce corps de police. M. Jean-Philippe Chaubert, président du conseil intercommunal a enchaîné par les liens tissés entre les différentes communes couvertes par la police EI, malgré des différences politiques, parfois assez marquées.

Enfin, c'est la syndique de Savigny Mme Weidmann-Yenni qui a terminé la partie officielle et a su rappeler qu'être policier est un métier difficile où il faut faire face à toutes les facettes de la nature humaine et savoir agir avec discernement dans toutes circonstances.

Point 5

Préavis N° 01-2016

Traitements et vacations de la Municipalité pour la législature 2016-2021

M. J.-M. Pasche lit le rapport de la Commission des Finances

Sans remarque ou question, **M. le Président A. Roth** redonne lecture des conclusions et passe au vote.

Vote : le préavis 01-2016 est accepté à l'unanimité.

Proposition du bureau relative aux indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021

Avant de passer à la lecture de la proposition, le président précise que le bureau y compris le 2^{ème} vice-président et le secrétaire se sont réunis à plusieurs reprises pour travailler sur ce thème.

Le système actuel, en vigueur depuis 10 ans, méritait une analyse approfondie.

L'analyse des informations recueillies auprès d'autres communes du canton a fait ressortir une situation équilibrée concernant les jetons de présence, les heures de vacation et heures de fonctionnement du bureau électoral. La situation est différente concernant les indemnités annuelles.

Dans le but de valoriser la fonction de président et de secrétaire, une proposition d'adapter les indemnités de ces deux fonctions pour le futur est suggérée.

M. A. Roth, Président, lit le rapport du bureau et propose d'en accepter les conclusions.

Vote : la propositions est acceptée à la majorité et une abstention.

Point 6

Préavis N° 02-2016

Assainissement secteur Louche / Combe

M. P. Latorre lit le rapport de la Commission technique

Mme L. Boujon lit le rapport de la Commission des Finances

M. A. Roth, Président, remercie ces deux personnes puis ouvre la discussion

M. J.-P. Chapalay constate que lorsque des N°s de parcelles sont indiqués dans le préavis, ils sont inutiles si on ne peut pas les lire sur les plans annexés.

M. R. Uldry demande qui suivra ces gros travaux ?

M. Ph Michelet, Municipal, répond que ce sera sous la responsabilité du bureau d'ingénieurs jusqu'au terme des travaux.

Sans autre question, **M. le Président A. Roth** donne connaissance des conclusions et passe au vote.

Vote : le préavis N° 02-2016 est accepté à l'unanimité.

Point 7

Préavis N° 03-2016

Nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau potable et nouvelle structure de taxe

Mme S. Gillard lit le rapport de la Commission Technique

M. le Président A. Roth la remercie, puis ouvre la discussion

M. P. Girard, par rapport à l'article 38 : "L'abonné prend toutes les mesures en son pouvoir pour que les interruptions ou le retour de l'eau ne provoquent pas de dommages directs ou indirects".

Il demande en faveur des usagers s'il ne serait pas utile de joindre à l'avis d'arrêt d'eau les recommandations à suivre pour éviter des dommages ?

M. Ph. Michelet, Municipal, répond par la négative, car cela engagerait la responsabilité de la Commune et l'entraînerait à devoir réparer les dommages éventuels qui pourraient quand même survenir.

Les autres dispositions sont de la responsabilité des privés, notamment sur les anciennes installations plus vulnérables.

M. J.-P. Chapalay relève à la p.15 que le total des taxes futures est de CHF 1'617,20 et non de CHF 1'588,40. D'autre part, à la p.3, il est mentionné "nouvelle loi au 1er août 2013" et à l'art 1 du nouveau règlement, il est fait référence à la loi du 30 novembre 1964. Il demande quelle est la bonne date. ?

M. le Syndic G. Muheim répond que ce texte a été repris du règlement type et que la loi n'a pas été abrogée. Concernant l'addition, il s'agit d'une coquille.

M. J.-P. Chapalay est étonné que les modifications ultérieures n'aient pas été indiquées et espère que l'Etat ne se raviser pas.

M. R. Uldry à la p. 15, intervient par rapport au calcul des taxes futures (HT)
 $CHF\ 230,00 + CHF\ 1'315,20 + CHF\ 72,00 = CHF\ 1'617,20$ au lieu de CHF 1'588.40 comme indiqué.

Il observe que le nouveau prix de la taxe fixe de l'abonnement qui passe de CHF 140,40 à CHF 230,-- représente une augmentation de 65 %.

La location du compteur passe de CHF 47,76 à CHF 72,-- ce qui représente 51% d'augmentation. Il considère que ces augmentations sont énormes.

M. Ph. Michelet, Municipal, répond qu'il faut considérer ces chiffres comme un exemple. La SIGE a fait des propositions et la Municipalité a cherché un équilibre.

M. le Syndic G. Muheim complète la réponse en précisant que le m³ d'eau ne peut pas être subventionné par l'impôt et que le préposé à la surveillance des prix l'aurait refusé.

M. J.-P. Bolay déclare qu'en tant que Président délégué de la CF pour les préavis 03 et 04-2016, il avait relevé le sérieux des CT nommées pour étudier ces deux préavis, y compris concernant l'aspect financier.

Sans autre considération ou question, **M. le Président A. Roth** donne connaissance des conclusions du préavis et passe au vote.

Vote : le préavis N° 03-2016 est accepté à la majorité et une abstention.

Point 8

Préavis N° 04-2016

Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelles structures de taxes

Le président relève que la commission technique est exceptionnellement composée de deux membres.

M. M. Gamboni lit le rapport de la Commission Technique

M. le Président A. Roth le remercie puis ouvre la discussion

M. J.-P. Chapalay a observé à la p. 5 du préavis qu'il est indiqué "Surface imperméable". Le rapport de la Commission Technique mentionne "m2 de toiture". Il considère qu'en ce qui concerne l'église, la surface de toiture n'a rien à voir avec la surface couverte, donc imperméable.

M. Ph. Michelet, Municipal répond que la Municipalité s'est basée sur les dernières photographies concernant les toitures, parkings etc. pour estimer les "surfaces imperméables". Elle a fait le même travail que celui effectué à Pully.

Chaque propriétaire recevra l'information. Le pourcentage de contestation à Pully a été de 1 %

M. J.-P. Chapalay, par rapport à l'art 5 de l'annexe, demande quels sont les critères pour déterminer que les taxes prélevées ne couvrent pas les frais effectifs ?

M. le Syndic G. Muheim répond que cette hypothèse n'a pas été évoquée, donc pas définie. Il doit s'agir d'inadéquation entre les surfaces imperméabilisées et leur mode d'évacuation.

M. J.-C. Favre, page 8 en haut, demande de quelle manière le tableau des amortissements et intérêts avait été calculé, car celui-ci ne tient compte que des investissements réalisés pendant la période 2017 à 2021, mais pas des investissements faits antérieurement.

Or les investissements faits en 2016 ou avant devraient générer une charge d'amortissement sur la période 2017-2021.

M. le Syndic G. Muheim explique que les investissements faits jusqu'à maintenant dans le domaine de l'évacuation des eaux avaient tous été amortis complètement de manière anticipée.

Il n'y a donc plus d'amortissements à prévoir sur 2017-2021 pour ces investissements.

M. J.-C. Favre a ensuite signalé qu'il y avait une contradiction au niveau de la taxe EU entre le montant plafond de CHF 2.20 mentionné en page 10 du préavis et celui mentionné en page 2 de l'annexe au règlement communal (article 4 point 2) qui mentionne un montant plafond de CHF 2.50.

M. le Syndic G. Muheim a confirmé que le plafond correct était de CHF 2.50.

M. M. G. Markides signale qu'il aurait été plus pratique pour le préavis N° 03-2016 eau potable, p. 14 "taxe de raccordement" tableau taxe future avec un total UR de 71, ainsi que pour le préavis N° 04-2016 traitement des eaux - p. 11 "taxe de raccordement" tableau taxe future avec un total UR de 75 d'utiliser la même base pour le calcul avant / après, c'est-à-dire soit 71 UR ou 75 UR. Bien que cela ne fausse pas l'information sur chaque préavis.

M. le Syndic G. Muheim répond qu'effectivement les mêmes totaux auraient pu être repris, mais chaque préavis a été rédigé séparément sans voir que les totaux n'étaient pas les mêmes. Mais l'important c'est que cela ne change pas la compréhension du préavis.

M. Ph. Michelet, Municipal, indique que le total de chaque tableau pris séparément est juste (71 et 75) et que par conséquent chaque préavis est correct.

M. J.-P. Chapalay constate qu'à l'art 2a de l'annexe, il est mentionné que les eaux claires sont raccordées au système d'assainissement. A sa connaissance, les eaux claires n'ont pas à être traitées; il serait plus juste de dire "système d'évacuation".

M. le Syndic G. Muheim : il s'agit du terme générique utilisé en la matière.

Sans autre considération ou question, **M. le Président A. Roth** donne connaissance des conclusions du préavis et passe au vote.

Vote : le préavis N° 04-2016 est accepté à la majorité et une abstention.

Point 9

Divers et propositions individuelles

M. R. Uldry demande au bureau de prévoir des commissions techniques à 4 personnes (1 remplaçant) afin d'éviter qu'une CT se trouve à deux comme dans le cas du préavis 04-2016, afin de ne pas démotiver de jeunes conseillers.

M. le Président A. Roth précise que nous sommes dans un cas de figure d'exception (mauvaise volonté d'un membre) et que le cas a été discuté avec les deux intéressés MM. M. Gamboni et F. Zürcher. Le fait de nommer une quatrième personne poserait des problèmes structurels, vu l'effectif du Conseil communal. Toutefois, le bureau va se pencher sur la question.

M. J.-P. Cavin a constaté, avec d'autres personnes, en venant de Pully par la Rochettaz, l'aspect quelque peu "bordélique" du matériel entreposé dans le "dépôt Blanc" situé au bas de la rue des Chaiffeises. Il demande à la Municipalité si elle a la possibilité d'intervenir auprès de cette entreprise, pour qu'un rangement soit effectué dans cette enceinte, afin d'offrir une vue un peu plus conviviale à l'entrée Sud de notre village, même si l'on se trouve en zone "artisanale".

M. le Syndic G. Muheim rappelle qu'en 1986, la Municipalité avait déjà été confrontée à cette situation avec les propriétaires des lieux de l'époque. Une étude, à charge de la Commune, effectuée par un paysagiste, avait estimé le coût nécessaire pour cacher les différents dépôts. Le montant devisé était trop élevé pour y donner suite. Il rappelle qu'aucune contrainte légale ne peut obliger le propriétaire des lieux de donner suite à une injonction quelconque, mais que la Municipalité va tenter une démarche officieuse, auprès de l'actuel locataire, pour essayer d'obtenir qu'une amélioration du rangement des lieux soit effectuée.

J.-P. Bolay signale que lors de l'envoi de la lettre aux Cancoires Indépendants, le bulletin de versement a été oublié et s'en excuse.

Mme S. Rainotte informe l'assemblée des concerts qui seront donnée par la Clef des Chants les 11 et 12 juin 2016

M. J.-C. Favre demande quelques précisions concernant la sortie du Conseil

M. le Président A. Roth rappelle des détails de cette journée en estimant l'heure du retour aux environs de 17h - 17h30...

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, remercie chacune et chacun pour son engagement et souhaite à toutes les personnes présentes une agréable fin de soirée et un bon retour dans leur foyer.

Il est 22h10.

Pour le Bureau du Conseil Communal

A. Roth

Jean-Marc Mayor

Le Président

Le secrétaire